



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTE  
1, RUE CLAUDE GOUDIMEL  
25030 BESANCON CEDEX

☎ 03.81.66.59.02

✉ [service.marches@univ-fcomte.fr](mailto:service.marches@univ-fcomte.fr)

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

PROCEDURE ADAPTEE

OBJET DU MARCHE:

Démolition, terrassement, GO et serrurerie pour l'installation du nouveau groupe froid de la centrale MIMENTO

*Lieu d'exécution :*

Institut Femto-ST Centrale de technologie MIMENTO TEMIS Innovation – Maison des Microtechniques  
18, rue Alain Savary 25000 Besançon

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, prévue par les articles L.2123-1, R.2123-1, R.2131-5 et R.2131-12 du code de la commande publique.

Date et heure limites de réception des candidatures :

**Mercredi 03 mai 2023 à 12h00**

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....   | 4  |
| 1.1 - Objet.....  | 4  |
| 1.2 - Calendrier prévisionnel.....  | 4  |
| 1.3 - Lieu(x) d'exécution :.....  | 5  |
| 1.4 - Visite de site :.....   | 5  |
| 1.5 - Renseignements complémentaires .....  | 5  |
| 1.6 - Mode de passation.....  | 5  |
| 1.7 - Type et forme de contrat.....   | 6  |
| 1.8 - Décomposition de la consultation.....   | 6  |
| 2 - Conditions de la consultation.....  | 6  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....   | 6  |
| 2.2 - Variantes.....  | 6  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....   | 6  |
| 4 - Contenu du dossier de candidature .....   | 6  |
| 5 - Présentation des offres .....   | 7  |
| 5.1 - Documents à produire .....  | 7  |
| 5.2 - Fourniture des certificats sociaux et fiscaux.....  | 7  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres.....   | 8  |
| 6.1 - Transmission électronique .....   | 9  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....  | 9  |
| 7 - Examen des offres .....   | 9  |
| 7.1 - Attribution des marchés .....   | 9  |
| 7.2 - Suite à donner à la consultation .....  | 10 |
| 8 - Récompenses.....  | 11 |
| 9 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues | 11 |
| 10 -Renseignements complémentaires.....   | 11 |
| 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....  | 11 |

## ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES :

### a) Pour les renseignements administratifs :

Dénomination :  
Université de Franche-Comté  
Adresse : 1 rue Claude Goudimel  
25030 Besançon Cedex  
☎ 03.81.66.59.02  
✉ service.marches@univ-fcomte.fr

A l'attention de : **Mme MENGET Muriel**,  
Responsable du service Achats  
**Mme Sylvie Signoret**  
Rédacteur marchés travaux publics  
Adresse Internet (URL) : [www.univ-fcomte.fr](http://www.univ-fcomte.fr)

### b) Pour les renseignements techniques et les visites :

Dénomination : Université de Franche-Comté  
Adresse : Institut FEMTO-ST  
Centrale de technologie MIMENTO  
18, rue Alain Savary  
25000 Besançon Cedex

A l'attention de : **Thomas Baron, Jean Claude Jeannot, Alain Bresson**  
Adresse Internet (URL) : [www.univ-fcomte.fr](http://www.univ-fcomte.fr)

☎ 03.83.40.28.96 /  
03.83.08.24.78/07.78.34.50.07  
✉ thomas.baron@femto-st.fr  
✉ jcjeannot@femto-st.fr  
✉ alain.bresson@femto-st.fr

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne des marchés de travaux pour l'opération suivante :

### Démolition, terrassement, GO et serrurerie pour l'installation du nouveau groupe froid de la centrale MIMENTO

Ce marché vient compléter le marché en cours n° 23.008.920 pour le remplacement du groupe froid de la centrale de technologie MIMENTO par un nouveau système avec récupération d'énergie (LOT N°1- Equipement CVC) et constituer le lot n°2 de l'opération de travaux de remise à niveau des infrastructures salle blanche.

L'Institut FEMTO-ST souhaite remplacer sa production d'Eau Glacée, qui est actuellement réalisée par 2 groupes froids installés sur des dalles en béton armé en façade nord du bâtiment.

Les 2 groupes froids seront remplacés par un seul groupe froid plus performant. La construction d'un local technique maçonné est nécessaire pour l'installation des circuits de distribution du nouveau groupe froid.

Les dallages existants ne peuvent pas être conservés en l'état. Le projet prévoit la démolition des dallages existants, l'agrandissement de la zone technique extérieure pour y installer le nouveau groupe froid et le local technique et la mise en œuvre d'une clôture périphérique pour restreindre l'accès.

Les spécifications techniques sont décrites dans le CCTP joint.

Le marché comprend deux PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles).

#### **PSE (Obligatoire) prestations supplémentaires éventuelles :**

Il est demandé dans le cahier des charges que le soumissionnaire fasse une proposition de prix pour les options suivantes :

- PSE 1 : Rampe d'escalier extérieur
- PSE 2 : Etudes d'exécution géotechnique du sol

(Voir détails des options dans le CCTP joint)

L'université de Franche-Comté se réserve le droit de retenir ou non ces PSE. Le candidat en sera informé lors de l'attribution du marché.

Maître de l'ouvrage : **Université de Franche Comté**

1 rue Goudimel  
25000 Besançon

Maître d'œuvre:

|  |  |
|--|--|
| <b>FAURE QEI</b><br>20, rue Massenet<br>38400 SAINT-MARTIN D'HERES | <b>Département du Patrimoine Immobilier</b><br>Université de Franche-Comté<br>16 Route de Gray<br>25000 Besançon |
|--|--|

## 1.2 - Calendrier prévisionnel

- Démarrage des travaux prévisionnel : **Semaine 26 de l'année 2023**
- Date de réception des travaux prévisionnelle : **Semaine 37 de l'année 2023**

Voir planning prévisionnel

### 1.3 - Lieu(x) d'exécution :

Institut Femto-ST Centrale de technologie MIMENTO TEMIS Innovation – Maison des Microtechniques  
18, rue Alain Savary 25000 Besançon

### 1.4 - Visite de site :

La visite est obligatoire. L'absence de cette visite rendra l'offre du soumissionnaire, irrégulière au sens de l'article R2151-1 du code de la commande publique.

A défaut, l'offre sera considérée comme non recevable et ne sera pas analysée.

Elle aura lieu à la date indiquée ci-dessous :

**Jeudi 20 avril 2023 à 10h00**

A la remise de son offre, il sera considéré que le candidat a visité le site et pris connaissance de toutes les contraintes liées à la réalisation de ce marché.

Une attestation de visite sera remise en main propre jointe au dossier.

Pour la visite, prendre rendez-vous au préalable avec M. Jeannot Responsable technique de la centrale de technologie MIMENTO au 03.63.08.24.78. L'attestation de visite de site fournie, devra être signée des deux parties et remise avec l'offre du candidat.

Le Candidat est réputé:

- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de destination des constructions et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- Avoir pris parfaite connaissance de l'état du terrain qui lui sera mis à disposition ;
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage des matériaux et produits préfabriqués, et des disponibilités en eau, énergie électrique, etc... ;
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

### 1.5 - Renseignements complémentaires

Les candidats disposent tous des mêmes documents.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents pourront poser des questions écrites relatives au dossier de consultation.

Ces questions seront adressées au maître d'ouvrage, impérativement par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

[http:// www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Il ne sera pas répondu aux questions posées oralement au maître d'ouvrage. Les entreprises devront adresser l'ensemble de leurs questions via la plateforme dématérialisée PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> après avoir effectué la visite obligatoire. Les entreprises auront jusqu'au **lundi 24 avril 2023 avant 18h00** pour adresser l'ensemble de leurs questions.

Le maître d'ouvrage répondra à l'ensemble des questions écrites sur cette même plateforme sous la forme d'un envoi adressé à tous les concurrents, au plus tard le **27 avril 2023**.

### 1.6 - Mode de passation

**La procédure de passation utilisée est la Procédure adaptée** conformément aux articles L2123-1, R2123-1, R2123-5, R 2123-4 à R2123-7 du Code la commande publique.

Ce marché ne sera pas alloti car il ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Art. L 2113-11 du code de la commande publique

Ce marché fait référence au CCAG TRAVAUX entré en vigueur au 01/04/2021 (arrêté du 30/03/2021).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310421>

## 1.7 - Type et forme de contrat

Le présent marché de travaux, marché forfaitaire à prix global.

### **Nota :**

Le marché prend effet à compter de la notification au titulaire valant ordre de service. Il se prolongera jusqu'au parfait achèvement des travaux.

## 1.8 - Décomposition de la consultation

Démolition, terrassement, GO et serrurerie pour l'installation du nouveau groupe froid de la centrale MIMENTO + options décrites dans le CCTP et DPGF.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Variantes

Sans objet.

## 3 - Conditions relatives au contrat

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de candidature

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) ;
- Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP 23.013 du 3/04/2023) et dont l'exemplaire est conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- CCAG de Travaux : entrée en vigueur au 01/04/2021 (arrêté du 30/03/2021)
- Annexes au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) que sont les plans et photos ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Le règlement de consultation (RC) ;
- DC1 ;
- DC2 ;
- DC4 ;

- Planning prévisionnel;
- Attestation de visite obligatoire ;
- Cadre de réponse technique : Annexe 1 à l'Acte d'Engagement ;
- Protocoles sécurité travaux UFC

Il est disponible gratuitement sur le profil acheteur [https:// www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr)  
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures ou des précisions au dossier au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres (ces modifications ne concerneront ni l'organisation fonctionnelle des futurs locaux, ni la part de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage affecte aux travaux).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable avec décalage en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Selon l'article I.1.9 du CCTP.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous- traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Dès la signature de l'acte spécial constatant l'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement, l'Université notifie au titulaire et à chacun des sous-traitants concernés l'exemplaire de l'acte spécial DC4 qui leur revient. La notification portant acceptation d'un sous-traitant et agrément des conditions de son paiement précise qu'il doit adresser ses demandes de paiement au titulaire ainsi qu'au maître d'œuvre désigné par le marché. L'Université peut demander que le montant des prestations du sous-traitant soit présenté selon une décomposition en correspondance avec celle du marché du titulaire.

### 5.2 - Fourniture des certificats sociaux et fiscaux

**Le candidat retenu** produit les pièces prévues aux articles D8222-5 (candidats établis en France) et D 8222-7 et 8222-8 (candidats établis à l'étranger) du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Ces documents sont :

#### 1/ Concernant les certificats fiscaux et sociaux :

- la copie des certificats fiscaux 3666 SD dont la situation fiscale des candidats impose

la production ET

- la copie des attestations URSSAF et/ou des certificats sociaux dont la situation sociale des candidats impose la production (caisse générale, mutualité sociale agricole, caisse maladie obligatoire, caisse vieillesse obligatoire, caisse congés payés).

2/ Concernant les pièces mentionnées au du code du travail :

- **si au moment de la remise de l'offre, les certificats sociaux sont datés de 6 mois ou plus** : une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au candidat retenu et datant de moins de 6 mois

ET

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (**K bis**) ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à la condition qu'y soit mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel ou à tout organisme équivalent pour les candidats non établis en France, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

OU

- un récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ou un document équivalent pour les candidats non établis en France.

- si le candidat retenu emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce dernier certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles [L1221-10](#), [L3243-2](#) et [R3243-1](#) du code du travail.

- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018520702&cidTexte=LEGITEXT00006072050&dateTexte=20101001&oldAction=rechCodeArticle>

Conformément à l'article R2143 du code de la commande publique, **le non-respect de ce dispositif entraîne le rejet de l'offre.**

- Renseigner les imprimés **DC1**, **DC2** et les joindre à l'offre : les imprimés sont « téléchargeables » en cliquant sur les liens ci-dessous (portail du Ministère des Finances – formulaires pour marchés publics).

Dans le cadre de la **règlementation en matière de lutte contre le travail dissimulé**, et conformément aux articles L2141-1 à L2141-5, R2143-10 du code de la commande publique, le candidat devra fournir tous les six mois, à compter de la notification du marché, les pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail, soit une **attestation URSSAF** établissant qu'il s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement de ses cotisations sociales.

**L'Université de Franche Comté** met à votre disposition la plateforme en ligne **E-attestations.com** afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation d'**e-Attestations.com** est **gratuite** et vous permettra d'y déposer régulièrement, et en toute **sécurité**, les attestations et documents demandés par **L'Université de Franche Comté** durant l'exécution de vos marchés.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.



## 6.1 - Transmission électronique

Les offres doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : [HTTP://WWW.MARCHES-PUBLICS.GOUV.FR](http://www.marches-publics.gouv.fr)

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée. Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au 03/05/2023 avant 12h00.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [http:// www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier ou par mail n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des offres

## 7.1 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| CRITERES  | PONDERATION | ELEMENTS D'APPRECIATION<br>(le cas échéant)   |    |
|---|-------------|---|----|
| PRIX  | 50%         | Le candidat qui proposera l'offre la plus basse obtiendra la note globale :<br><u>Formule</u><br>P1=prix le plus bas (50 pts)<br>P2=prix (P1/P2*50 pts)<br>P3=prix (P1/P3*50 pts) | 50 |
| SPECIFICITES<br>TECHNIQUES ET<br>PERFORMANCES<br>DE<br>L'EQUIPEMENT<br>Et<br>Développement<br>durable | 25%         | La note globale sur la valeur technique est décomposée en 2 sous-critères :   | 25 |
|   |             | 1. Type d'équipements proposés  |    |
|   |             | 2. Taille de l'entreprise, nombre et qualité des personnes mises à disposition pour la mise en place des équipements<br>3. Gestion des déchets de chantier                        |    |
| DELAI<br>D'INSTALLATION<br>DES<br>EQUIPEMENTS   | 25%         |   | 25 |

Critère de pondération pour le calcul de la note globale :

Une note financière variant de 0 à 50 points sera attribuée à chacune des offres.

Les notations seront attribuées selon la procédure explicitée ci-après :

- Le prix le plus bas (P1) obtiendra la note 50,
- Les autres candidats obtiendront un note inversement proportionnelle calculée comme suit et arrondi au dixième :

$$\text{Note prix } P_x = (P_1 / P_x) \times 50$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour la notation de la valeur technique :

Notes attribuées par libre appréciation du pouvoir adjudicateur en fonction des critères énoncés sur la base de la note méthodologique des candidats.

## 7.2 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des **négociations**, par phases successives, avec les candidats les mieux-disant. La négociation portera sur tout élément de l'offre (prix, caractéristiques techniques) **via la plateforme de dématérialisation** et éventuellement en rencontrant physiquement les candidats.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 8 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

## 9 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité, de recourir à l'utilisation de la procédure négociée en application des articles R.2122-2 et R.2122-4 du code de la commande publique lorsque :

- Aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrit.
- Seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du code de la commande publique, auront été présentées.

Les conditions initiales du marché public ne devront pas être substantiellement modifiées

Il pourra être passé un ou des marchés complémentaires dans la limite définie par l'article R.2122-4 1° du code de la commande publique.

## 10 - Renseignements complémentaires

### 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats doivent transmettre impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [https:// www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr)

**Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.**

**Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.**

Date :

Signature :